



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- Que le conseil municipal à une séance tenue le 2 novembre 2020 a adopté le règlement #20-792 modifiant le règlement d'emprunt #20-777 travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voiries des rues du Faubourg, de la Sagamité et du Moulin, portant le montant de l'emprunt de 1 405 000 \$ à 1 845 000 \$;
- Que ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour un montant d'emprunt additionnel de 440 000 \$, le 23 avril 2021;
- Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 30 avril 2021

Avis numéro : 2021-31

Martin Leith, secrétaire-trésorier

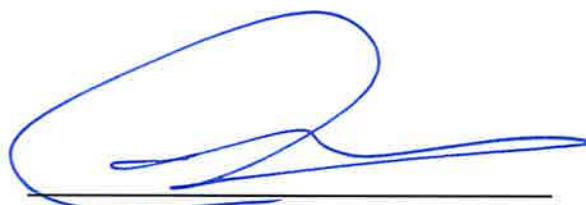
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 30 avril 2021, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 30 avril 2021.



Martin Leith, secrétaire-trésorier